



Déchets ménagers biodéchets déchets végétaux



Du Nouveau au 01 janvier 2024

LES DÉCHETS MÉNAGERS

⇒ Trop de sacs ordures ménagères déposés devant les habitations rendent la collecte de vos ordures dangereuses pour les agents (coupures, piqûres, morsures...)

Dans un souci d'hygiène et de Sécurité.

A PARTIR DU 01 JANVIER 2024

Les sacs posés au sol ne seront plus collectés.

Pour améliorer la collecte, toutes personnes ne disposant pas de bac adapté au camion Ordures Ménagères, peuvent venir se munir d'un Bac homologué à la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais.



BIODÉCHETS

⇒ **A partir du 01 janvier 2024**

Les Biodéchets ne pourront plus faire partie de vos ordures ménagères

Vous devez les trier.

◆ Qu'est ce qu'un biodéchet :

⇒ Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

⇒ **QUE FAIRE DES BIODÉCHETS**

◆ **Les trier**

◆ **Les composter**

Un composteur pourra vous être proposé

Par la CCPAL ou votre mairie gratuitement

En juin/juillet 2024
(délais de fabrication).



DÉCHETS VÉGÉTAUX

⇒ Dans un souci de valorisation et d'économie pour le territoire.

A partir du 1 er trimestre 2024

La déchèterie de Saint Prix n'acceptera plus

- l'herbe de tonte de pelouse.
- Les feuilles.

Les branchages, seront acceptés mais déposés sur une plate forme dédiée à cet effet qui sera mis en place au cours de l'année 2024

à coté de la déchèterie.

Ces Branches seront broyées par la suite et le broyat sera mis à disposition des habitants du territoire.

